



PROTOCOLE SANITAIRE

École d'été - 2020

Patinage Montréal

En m'inscrivant à la présente activité pour l'été 2020, je déclare avoir signé et dûment retourné aux organisateurs le document «Reconnaissance de risque Covid-19», procédure prévue par Patinage Québec.

Je m'engage également à déclarer immédiatement tout symptôme lié à Covid-19 ressentis par moi ou par n'importe quel membre de mon environnement immédiat incluant tout membre de ma famille. J'aviserais immédiatement les entraîneurs en cas de présence de fièvre, de toux, de perte de l'odorat et/ou de fatigue inhabituelle et je m'abstiendrai de me présenter aux activités. Il n'y aura pas de remplacement de patineur en cas d'absence.

Par ailleurs, je comprends que le Patinage Montréal a dû mettre des mesures sanitaires strictes en place et je m'engage à les respecter en tout temps sans exception, soit :

- Me présenter en tenue de patinage;
- Déposer mes effets personnels aux endroits prévus à cette fin. Seuls les effets nécessaires comme les protèges-lames, la bouteille d'eau, papier mouchoirs et les gants peuvent se retrouver sur le banc ou la bande;
- Désinfecter mes mains au lavabo en entrant dans l'aréna;
- Compléter et remettre à chaque jour le questionnaire de dépistage quotidien à l'entraîneur responsable;
- Suivre les procédures mises en place à l'aréna;
- Demeurer à 2 mètres de distance pour les adultes et à 1 mètre pour les enfants, en tout temps, incluant sur la glace, durant les pauses et les entraînements hors glace;
- Utiliser seulement les toilettes près de l'entrée de l'aréna. Les protèges-lames sont obligatoires;
- Éviter de partager des objets et si cela est nécessaire, les désinfecter immédiatement. Ainsi, les participants devraient avoir leurs propres équipements et ce, en tout temps;
- Suivre en tout temps les indications des employés du complexe sportif;

Il n'est pas recommandé aux parents ou amis d'entrer dans l'aréna et s'ils décident tout de même de le faire, le masque ou couvre-visage est obligatoire en tout temps de même que le respect de la distanciation de deux mètres. Le nombre de personnes présentes dans l'aréna ne peut jamais dépasser 50 personnes afin de respecter les normes de la Santé publique.

Les représentants de Patinage Montréal se réservent le droit de demander à quiconque de quitter les lieux immédiatement en cas de non-respect des règles sanitaires et cela, sans remboursement. Le respect des règles sanitaires est primordial, il n'y aura aucune tolérance face aux contrevenants, ils seront expulsés

Voici d'autres consignes pour les participants:

- Apporter une bouteille d'eau et un lunch ou une collation qui pourront être prises à l'extérieur de l'aréna;
- Les exercices hors glace ou d'échauffement doivent se dérouler à l'extérieur de l'aréna;

Merci de votre collaboration !

4 juillet 2020